

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

**Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique
« S.P.D.I.T. - SICAF »**

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 04 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Hassen Bouaita (F.M.B.Z. KPMG TUNISIE) et Mr Ghazi Hantous (gérant de HLB GS Audit & Advisory).

S.P.D.I.T

BILAN

(Exprimé en dinars)

Actif

S

ACTIFS NON COURANTS

Notes

31/12/2017

31/12/2016

Actifs immobilisés

Immobilisations incorporelles	2	32 486	30 407
Moins : amortissements	2	30 522	30 368
	2	1 964	39
Immobilisations corporelles	2	478 064	282 195
Moins : amortissements	2	216 675	194 795
	2	261 389	87 400
Immobilisations financières	3	16 757 819	15 251 819
Moins : provisions	3	4 152 865	4 087 382
	3	12 604 954	11 164 437

Total des actifs immobilisés

12 868 307

11 251 876

TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS

12 868 307

11 251 876

ACTIFS COURANTS

Intermédiaires en bourse		1 437	2 415
Autres actifs courants	4	2 028 610	1 702 265
Moins : provisions	4		
	4	2 028 610	1 702 265
Placements et autres actifs financiers	5	47 030 659	46 718 010
Moins : provisions	5	4 019 650	4 135 575
	5	43 011 009	42 582 435
Liquidités et équivalents de liquidités	5	30 962	56 042

TOTAL DES ACTIFS COURANTS

45 072 018

44 343 157

Total des actifs

57 940 325

55 595 033

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

S.P.D.I.T

BILAN

(Exprimé en dinars)

Capitaux propres et Passifs

	<u>Notes</u>	31/12/2017	31/12/2016
Capital social	7	28 000 000	28 000 000
Réserve Légale	7	2 800 000	2 800 000
Réserves Ordinaires	7	1 777 162	1 777 162
Prime d'émission	7	2 418 750	2 418 750
Réserves à régime spécial	7	2 016 300	1 666 300
Réserves pour réinvestissement exonérés	7	822 838	822 838
Résultats reportés	7	1 315 515	1 028 593
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		39 150 565	38 513 643
Résultat affecté au compte réserves à régime spécial		320 116	350 000
Résultat Disponible		17 206 898	15 686 922
Résultat Net		17 527 014	16 036 922
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>		56 677 579	54 550 565
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Intermédiaires en Bourse			
Autres passifs courants	8	1 262 746	1 044 468
Concours bancaires et autres passifs financiers			
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		1 262 746	1 044 468
<u>Total des passifs</u>		1 262 746	1 044 468
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		57 940 325	55 595 033

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

S.P.D.I.T

Etat de Résultat

(Exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	31/12/2017	31/12/2016
<u>Produits d'exploitation</u>			
Dividendes des participations non cotées	9	15 258 708	14 680 358
Dividendes des placements cotés	9	1 417 043	1 396 080
Plus-value sur cessions des placements	9	34 346	5 740
Revenus des placements monétaires	9	1 564 355	1 370 776
Autres produits d'exploitation	9	91 343	91 642
Reprises sur provisions antérieures	9	269 586	686 163
		18 635 381	18 230 759
<u>Charges d'exploitation</u>			
Commissions et charges assimilées	10	42 382	40 368
Moins-values sur cessions de titres	10	233	1 767
Dotation aux provisions pour dépréciations de titres	10	219 144	1 170 523
Dotation aux provisions pour risque et charges	10		110 000
Dotation aux amortissements	10	22 034	18 926
Charges de personnel	10	305 675	327 976
Autres charges d'exploitation	10	310 824	302 273
		900 292	1 971 833
		17 735 089	16 258 926
<u>Résultat d'exploitation</u>			
		17 735 089	16 258 926
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>			
		17 735 089	16 258 926
<u>Impôt sur les sociétés</u>			
	11	208 075	166 962
		17 527 014	16 091 964
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>			
		17 527 014	16 091 964
<u>Eléments extraordinaires (contribution conjoncturelle)</u>			
			55 042
<u>Résultat Net de l'exercice</u>			
		17 527 014	16 036 922

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Exprimé en Dinars)

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
<u>Résultat</u>	17 527 014	16 036 922
Ajustement pour amortissements et Provisions	241 178	1 189 449
Ajustement pour reprise sur amortissements et Provisions	-269 586	-686 163
Variations des créances	979	142
Variations des autres actifs courants	-326 345	-198 407
Variation brute des placements et autres actifs financiers	-312 649	-465 811
Variation du passif courant	218 278	290 300
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	17 078 869	16 166 432
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations incorporelles	-2 080	
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations corporelles	-195 869	-74 692
Décaissements provenant des acquisitions des autres immobilisations financières		-25 000
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières	-2 378 500	-1 450 000
Encaissement provenant de la cession des autres immobilisations financières	28 700	11 736
Encaissement provenant de la cession des autres immobilisations corporelles		
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	843 800	753 800
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	-1 703 949	-784 156
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Dividendes et autres distributions	-15 400 000	-15 400 000
Encaissement provenant de la cession des actions SPDIT		
Dividendes des actions SPDIT		
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	-15 400 000	-15 400 000
<u>Variation de trésorerie</u>	<u>-25 080</u>	<u>-17 724</u>
Trésorerie au début de l'exercice	56 042	73 766
Trésorerie en fin de période	30 962	56 042

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

NOTE 1 - SYSTEME ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1.1. PRESENTATION DES COMPTES ET DE LA SOCIETE

- La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique "S.P.D.I.T" est une société d'investissement à capital fixe qui a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.
- La Société a été agréée en tant que Société d'investissement par décision du Ministre du Plan et des Finances, en date du 16 Octobre 1989.
- Les comptes de la SPDIT sont tenus et présentés conformément aux dispositions du Système Comptable des entreprises fixées par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état des résultats, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

1.2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de la SPDIT est tenue sur ordinateur, au moyen des journaux auxiliaires suivants :

- Journal auxiliaire Banques
- Journal auxiliaire Caisse
- Journal auxiliaire intermédiaires en Bourse
- Journal auxiliaire Opérations Diverses.

Mensuellement, un grand livre par compte et une balance générale sont édités, reprenant le total des mouvements des comptes.

1.3. UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la SPDIT ainsi que la comptabilité sont tenus en Dinar Tunisien.

1.4. EVALUATION DES PARTICIPATIONS ET DES PLACEMENTS

- Les participations et les placements sont portés en comptabilité à leur coût d'achat historique hors frais accessoires d'acquisition.
- Au cours de l'exercice et au moment de leur cession, ils sont évalués à leur prix moyen pondéré.
- Une provision pour dépréciation est constituée pour les valeurs cotées en Bourse lorsque le cours moyen boursier du mois de décembre est inférieur à la valeur comptable.
- Il n'est pas tenu compte des plus-values lorsque le cours moyen boursier du mois de décembre est supérieur à la valeur comptable arrêtée à la même date.
- Pour les sociétés non cotées, l'évaluation est faite sur la base des derniers états financiers disponibles en prenant en considération :
 - Le secteur d'activité auquel appartient la société
 - L'importance du patrimoine immobilier
 - Les résultats réalisés au cours des derniers exercices

Une provision pour dépréciation du portefeuille - titres est constituée pour couvrir la différence entre la valeur mathématique de l'action telle qu'elle apparaît sur les derniers états financiers disponibles et la valeur d'acquisition de ces titres.

1.5. IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont portées en comptabilité à leur coût d'acquisition.

Elles sont amorties par application des taux suivants :

- Logiciels informatiques	33%
- Matériel de transport	20%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Matériel informatique	15%

Les immobilisations dont la valeur est inférieure ou égale à 200 dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice d'acquisition.

Ces taux sont appliqués linéairement, ils sont conformes à ceux retenus à la clôture de l'exercice précédent et à ceux admis par l'administration fiscale.

1.6. REGIME FISCAL

La Société SPDIT est régie par les lois, N° 88-92, N° 92-113, N° 95-87 et N° 95-88.

1.7. COMPTABILISATION DES REVENUS

- Les dividendes sont comptabilisés, en tant que revenus de l'exercice sur la base des décisions de distribution intervenues avant l'arrêté définitif de cet exercice.
- Les plus-values de cession sont portées dans un compte de produits à la réalisation effective de la cession en Bourse.
- Les intérêts sur les placements sont enregistrés lorsqu'ils sont courus.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(En DT)

En Dinars Tunisiens		Valeurs brutes				Amortissements			VCN au 31/12/2017
Immobilisations	Désignation	au 01/01/2017	Acquisitions 2017	au 31/12/2017	Taux	au 01/01/2017	Dotations 2017	au 31/12/2017	
Incorporelles	Logiciels	30 407	2 080	32 486	33,33%	30 368	154	30 522	1 964
		30 407		32 486		30 368	154	30 522	1 964
Corporelles	Mat. Transport	207 755	194 400	402 154	20%	127 411	19 875	147 286	254 868
	A.A.I Générales	8 824		8 824	10%	8 824		8 824	0
	Equip de bureaux	18 074		18 074	10%	15 176	552	15 728	2 346
	Accessoires de bureau	831		831	10%	514	74	588	243
	Mat.Informatique	45 391	1 469	46 860	15%	41 549	1 379	42 928	3 932
	Autres immob.Corp	1 320		1 320	10%	1 320		1 320	0
		282 195	195 869	478 064		194 795	21 880	216 675	261 389

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(En DT)

Notes	Libellé du compte	31/12/2017	31/12/2016
3-1	Actions non cotées-groupe	11 798 919	10 022 919
3-1	Provisions pour dépréciation des actions non cotées groupe	-2 042 122	-2 034 882
3-2	Autres actions non cotées	3 041 000	3 041 000
3-2	Provisions pour dépréciation autres actions non cotées	-2 110 743	-2 052 500
3-3	Emprunts obligataires	1 821 200	2 165 000
	Autres immobilisa° financières	96 700	22 900
	TOTAL	12 604 954	11 164 437

3.1. ACTIONS NON COTEES GROUPE

(En DT)

Participations non cotées-Groupe	Capital		31/12/2017				31/12/2016			
	Titres Emis	% direct dans le capital	Nombre	Valeur	Provisions	Dividendes	Nombre	Valeur	Provisions	Dividendes
I. Notre Dame	15 000	43,00%	6 450	1 788 815	1 788 815		6 450	1 788 815	1 788 815	
EABG (1)	7 900 000	30,64%	2 420 766	1 440 923		13 684 997	2 359 482	1 440 923		13 596 13
BT (2)	12 850 000	27,78%	3 569 740	1 236 210		694 780	3 389 170	1 236 210		361 14
TBN	800 000	16,88%	135 000	703 216			135 000	703 216		
TBO	1 184 000	15,35%	181 800	1 168 480		181 800	181 800	1 168 480		
A PREFORME	122 005	11,10%	13 538	968 570			13 538	968 570		
GBIA (3)	415 500	14,89%	61 755	4 067 762		618 855	41 257	2 291 762		566 35
TPP	650 000	0,00%								27 84
NB	90 200	1,67%	1 502	124 900		12 497	1 502	124 900		12 49
FDB	197 500	0,00%	1	43			1	43		
LD	698 500	0,43%	3 000	300 000	253 307		3 000	300 000	246 067	
Total en DT				11 798 919	2 042 122	15 192 929		10 022 919	2 034 882	14 563 96

- (1) La SPDIT a reçu 61 284 actions gratuites de la SEABG portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2017.
 - (2) La SPDIT a reçu 180 570 actions gratuites de la SBT portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2017.
 - (3) La SPDIT a reçu 2 738 actions gratuites de la SGBIA portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2017.
- La variation enregistrée en 2017 par rapport à 2016 correspond à la souscription à l'augmentation de capital de la SGBIA pour 1 776 000 dinars.

3.2 AUTRES ACTIONS NON COTEES

(En DT)

Autres participations non cotées	Capital		31/12/2017				31/12/2016			
	Titres Emis	% dans le capital	Nombre	Valeur	Provision	Dividende	Nombre	Valeur	Provision	Dividende
Hôtel " El Mansour -Tabarka	1 573 950	7,62%	120 000	1 200 000	1 200 000		120 000	1 200 000	1 200 000	
Hôtel Ecrin de Hammamet	270 500	13,77%	37 250	372 500	372 500		37 250	372 500	372 500	
Hôtel jardins de Hammamet	15 600	15,38%	2 400	240 000	240 000		2 400	240 000	240 000	
Sté Tourisme et Loisir (Hôtel)	133 000	1,58%	2 100	210 000	210 000		2 100	210 000	210 000	
Sté Union Factoring	3 000 000	5,00%	150 000	750 000		45 000	150 000	750 000		75 000
Tunis Centre	100 000	1,38%	1 375	137 500		20 625	1 375	137 500		41 500
SCF	10 000	10,00%	1 000	100 000	58243		1 000	100 000		
STC	389 898	0,03%	122	1 000		156	122	1 000		41
STPAT	4 500	6,67%	300	30 000	30 000		300	30 000	30 000	
Total en DT				3 041 000	2 110 743	65 781		3 041 000	2 052 500	116 91

3.3 EMPRUNTS OBLIGATAIRES

(EN DT)

	Solde au 31/12/2016	Souscriptions 2017	Reclassement échéances – 1an	Solde au 31/12/2017
Emprunt obligataire STB	285 500		142 900	142 600
Emprunt obligataire UIB	285 500		142 900	142 600
Emprunt obligataire CIL	300 000		100 000	200 000
Emprunt obligataire HL 2015	414 000		138 000	276 000
Emprunt obligataire HL 2016	400 000		100 000	300 000
Emprunt obligataire Attijari Bank	480 000		120 000	360 000
Emprunt obligataire BH		500 000	100 000	400 000
TOTAL	2 165 000	500 000	843 800	1 821 200

- Les emprunts STB et UIB souscrits en 2012 pour 1 000 000 D chacun sont remboursables sur 7 ans à des taux fixes respectifs de 6,1% et 5,9%.
- Les emprunts CIL et Hannibal Lease (HL) souscrits en 2015 pour 500 000 D et 690 000 D sont rémunérés à des taux fixes respectifs de 7,6% et 7,72%.
- Les emprunts Hannibal Lease (HL) et Attijari Bank souscrits en 2016 pour 500 000 D et 600 000 D sont rémunérés à des taux fixes respectifs de 7,65% et 7,4%.
- L'emprunt BH souscrit en 2017 pour 500 000 D est rémunéré à un taux fixe de 7,4%.

Ces obligations ont généré au 31 décembre 2017 des intérêts pour 204 357 DT.

NOTE 4- AUTRES ACTIFS COURANTS

(En DT)

Note	Libellé	31/12/2017	31/12/2016
	Prêts	26 100	14 459
	Etat et collectivités publiques	1 716 107	1 518 198
	Compte d'attente	61 294	
	Autres débiteurs divers	90 717	30 753
	Créance sur cession de titres	1 486	2 825
4-1	Produits à recevoir	128 438	131 561
	Charges constatées d'avance	4 469	4 469
	TOTAL	2 028 611	1 702 265

4.1. PRODUITS À RECEVOIR

Ce compte enregistre les intérêts courus sur emprunts obligataires pour 128 438 D.

NOTE 5 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Notes	Libellé	31/12/2017	31/12/2016
5-1	Actions Tunisiennes cotées	22 966 295	22 907 674
5-2	Actions Sicav et FCP	1 970 564	1 266 536
5-3	Billets de trésorerie et Certificats de dépôt	21 250 000	21 800 000
	Echéances à moins d'1 an /obligations	843 800	743 800
	Placements et autres actifs financiers	47 030 659	46 718 010
	Provisions pour dépréciation des actions cotées	-4 019 650	-4 135 575
	<u>TOTAL</u>	<u>43 011 009</u>	<u>42 582 436</u>

5.1. ACTIONS TUNISIENNES COTEES & PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES COTES

(En DT)

Actions	VN	Capital		2 017			2 016			cours 31/12/17	Résultat latent	Réalisa ^o 2017	Provisions Antérieures	Reprise de prov/cours	Provisions au 31/12/2017	Dotation au 31/12/2017	Dividendes 2017	
		Titres émis	%	Qtt	C.M-17	Valeur	Qtt	C.M-16	Valeur									
A.Leasing	10,000	2 750 000	1,75%	48 246	22,363	1 078 907	37 268	26,824	999 691	17,830			-284 369	65 688	-218 681		52 175	
ATL	1,000	25 000 000	0,25%	62 998	2,670	168 198	62 998	2,670	168 198	3,072		25 332					15 120	
ATB	1,000	100 000 000	0,21%	214 295	2,806	601 365	214 295	2,806	601 365	4,151		288 174					49 288	
Attijari bank	5,000	39 748 290	0,13%	50 000	16,980	849 000	50 000	16,980	849 000	36,125		957 250					100 000	
BH	5,000	40 800 000	0,21%	85 635	7,813	669 063	71 361	9,375	669 026	17,776		853 185					21 408	
BH NS	5,000	6 800 000	0,21%	14 274	15,000	214 110				17,776		39 625						
BIAT	10,000	17 000 000	1,21%	205 255	23,546	4 832 866	205 255	23,546	4 832 866	119,557		19 706 806					821 020	
BNA	5,000	32 000 000	0,85%	271 455	8,473	2 299 911	271 455	8,473	2 299 911	11,970		949 405						
BT	1,000	180 000 000	0,26%	467 784	1,246	583 084	467 784	1,246	583 084	7,937		3 129 718					168 402	
CC	1,000	172 134 413	0,28%	482 188	2,426	1 169 775	589 914	2,426	1 431 115	2,327		25 496	-189 346	141 623	-47 723			
CIL	5,000	5 000 000	1,00%	50 000	5,846	292 324	50 000	5,846	292 324	16,307		523 026					42 500	
DH	10,000	54 907 262	0,12%	68 494	14,600	1 000 012	68 494	14,600	1 000 012	16,435		125 686					28 767	
ICF	10,000	2 100 000	3,28%	68 870	23,415	1 612 579	67 646	23,445	1 585 981	28,406		343 742	-42 503	42 503			68 870	
MONOPRIX	2,000	19 969 372	1,12%	224 297	2,849	639 111	224 297	2,849	639 111	11,495		1 939 183						
POULINA	1,000	180 003 600	0,00%	5 400	5,509	29 750	5 400	5,509	29 750	9,896		23 688					1 512	
SAH	1,000	53 334 842	0,05%	26 569	7,723	205 190	21 860	9,387	205 190	15,432		204 823						
Sotetel	5,000	4 636 800	2,26%	104 618	20,121	2 105 030	104 618	20,121	2 105 030	2,752			-1 836 894	19 773	-1 817 122			
STB	5,000	155 375 000	0,41%	632 154	6,689	4 228 529	632 154	6,689	4 228 529	3,668			-1 765 025		-1 909 789	-144 763		
TPR	1,000	45 000 000	0,08%	36 676	2,504	91 824	36 676	2,504	91 824	3,195		25 356					7 335	
TUNIS RE	5,000	20 000 000	0,17%	33 704	8,772	295 664	33 704	8,772	295 664	7,991			-17 438		-26 336	-8 898	16 852	
						22 966 295			22 907 673			29 134 998	25 496	-4 135 575	269 586	-4 019 650	-153 661	1 393 250

▪ La variation enregistrée en 2017 par rapport à 2016 est détaillée comme suit :

- (1) Achat de 1 224 actions ICF pour 26 598 dinars;
- (2) Achat de 13 actions Attijari Leasing pour 269 dinars;
- (3) Achat de 9 DA BH pour 5 dinars et 9 DS pour 32 dinars ;
- (4) Souscription à l'augmentation de capital d'Attijari Leasing pour 78 948 dinars ;
- (5) Souscription à l'augmentation de capital de la BH pour 214 110 dinars ;
- (6) Cession de 107 726 actions CARTHAGE CEMENTS pour 261 340 dinars dégageant une plus-value de 25 496 dinars;

▪ La SPDIT a reçu en 2017 :

- (1) 1.561 actions gratuites SAH portant jouissance à compter du 1er janvier 2016 et 3148 actions gratuites portant jouissance à compter du 01^{er} janvier 2017 ;
- (2) 14 274 actions gratuites BH portant jouissance à compter du 1er janvier 2017 ;

▪ Les plus-values latentes calculées sur la base du cours moyen boursier du mois de décembre 2017, soit 29.134.998 dinars, sont données à titre d'information. Conformément au principe énoncé dans la note 1.4, ces plus-values ne sont pas prises en compte.

5.2. ACTIONS SICAV

(En DT)

SICAV	Valeur comptable au 31/12/2017	Valeur liquidative au 31/12/2017	Résultat latent
SICAV OBLIGATAIRE	426 688	428 464	1 776
SICAV MIXTE & FCP	1 543 876	1 628 799	84 924
TOTAL	1 970 564	2 057 263	86 700

Les placements SICAV sont évalués au 31 Décembre 2017 à leur coût d'acquisition, les plus et moins-values latentes ne sont pas prises en compte dans le résultat de l'exercice.

5.3. BILLETS DE TRESORERIE ET CERTIFICATS DE DEPOTS

(En DT)

Echéance	Janvier 2018	Février 2018	Mars 2018	Avril 2018	Total
Billets de trésorerie et Certificats de dépôts	8 050 000	3 000 000	2 200 000	8 000 000	21 250 000

NOTE 6 - LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

(En DT)

	31/12/2017	31/12/2016
Banques	29 536	49 534
Caisse	1 426	6 508
Total	30 962	56 042

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION

Les capitaux propres après résultat de l'exercice totalisent, à la date de clôture de l'exercice 2017, un montant de 56 677 579 D contre 54 550 565 D au 31 décembre 2016. Les mouvements des capitaux propres intervenus au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

(En DT)

Désignation	Capital	Réserve Légale	Réserve Ordinaire	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves à régime spécial	Prime D'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2016	28 000 000	2 800 000	1 777 162	822 838	1 666 300	2 418 750	1 028 593	16 036 922	54 550 565
Affectation résultats reportés 2016							-1 028 593	1 028 593	
Affectation du montant réinvesti					350 000			-350 000	
Résultats reportés 2016							1 315 515	-1 315 515	
Dividende 2016								-15 400 000	-15 400 000
Résultat 2017								17 527 014	17 527 014
Total	28 000 000	2 800 000	1 777 162	822 838	2 016 300	2 418 750	1 315 515	17 527 014	56 677 579

7.1. CAPITAL

Le capital est composé de 28 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT chacune.

7.2. RESERVES POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES

Ce compte enregistre la réaffectation des réserves ordinaires en réserves pour réinvestissements exonérés correspondant au montant des opérations de réinvestissements en exonérations d'impôts opérées par la société de 1999 à 2009 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2015.

7.3. RESERVES A REGIME SPECIAL

La variation correspond au blocage par l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2016, du montant réinvesti dans la société SGBIA pour 350.000 D.

7.4. RESULTATS REPORTEES

Le montant de 1 315 515 D correspond aux résultats reportés tels qu'ils découlent de l'affectation du résultat de l'exercice 2016 conformément à la 8^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Mars 2017.

7.5. RESULTAT PAR ACTION

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Résultat par action	0,626 D	0,573 D

7.6. SITUATION DES RESERVES ET RESULTATS REPORTEES NON SOUMIS A LA RETENUE A LA SOURCE AU MOMENT DE LEUR DISTRIBUTION FUTURE

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 2013- 54 du 30 décembre 2013, portant loi des Finances pour l'année 2014, les réserves et autres éléments des capitaux propres qui ne seront pas concernés par la retenue à la source de 5% applicable à partir du 01/01/2015 se détaillent au 31 décembre 2017 comme suit :

(en DT)

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Réserve légale	2 800 000	2 800 000
Réserve ordinaire	1 777 162	1 777 162
Réserve à régime spécial et réserves pour réinvestissement exonérés	1 816 338	1 816 338
Prime d'émission	2 418 750	2 418 750
Total	<u>8 812 250</u>	<u>8 812 250</u>

NOTE 8 - AUTRES PASSIFS COURANTS

(En DT)

Note	Libellé	31/12/2017	31/12/2016
	Etat et collectivités publiques	21 815	69 840
	Personnels et comptes rattachés	114 158	111 952
	Sté de groupe	88 696	29 663
	Créditeurs divers	17 270	19 899
	Charges à payer	44 230	43 603
8-1	Produit perçus d'avance	268 590	102 637
8-2	Impôt à liquider	208 075	166 962
8-3	Provisions pour risque fiscal	499 912	499 912
	Total	1 262 746	1 044 468

8.1. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

Ce compte enregistre les intérêts des billets de trésoreries non encore courus.

8.2. IMPOT A LIQUIDER

Ce compte enregistre l'impôt sur les sociétés à payer au titre du bénéfice de l'exercice 2017.

8.3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Suite à la vérification fiscale approfondie portant sur la période allant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2010, l'administration fiscale a réclamé initialement un complément d'impôt pour 969 812 D (778 934 D en principal et 190 878 D en pénalités de retard) avec une correction à la baisse de l'IS à fin 2010 de 185 121 D.

La SPDIT a rejeté les principaux chefs de redressement et a appuyé son rejet par des justificatifs probants et les textes légaux en la matière notamment en se basant sur la non rétroactivité de la loi pour ce qui est du blocage des réserves pour réinvestissements exonérés. Elle a néanmoins constitué une provision pour un montant de 389 912 D, jugé suffisant pour couvrir le risque attaché à ce redressement.

Au mois de Novembre 2016, la société s'est vue notifier une taxation d'office réclamant un complément d'impôt de 577 671 dinars en principal (contre 778 934 d'impôt initialement) et ramenant le crédit d'impôt à 185 267 dinars. Se trouvant dans cette situation et pour couvrir le risque fiscal, elle a jugé utile de constituer une provision complémentaire de 110 000 dinars et de recourir à la justice pour défendre ses droits.

Après que l'affaire ait été reportée à neuf reprises en 2017 et à deux reprises en 2018, le Tribunal, par son jugement du 7 mars 2018, a rejeté le chef de redressement concernant l'annulation des 20% des actions matérialisant la participation de la SPDIT au capital d'une société de leasing mais a maintenu le principal chef de redressement ayant trait au réinvestissement exonéré bafouant ainsi le principe de non rétroactivité. La Direction Générale de la SPDIT a décidé d'interjeter appel

NOTE 9- LES PRODUITS D'EXPLOITATION

REVENUS	Solde en DT	
	31/12/2017	31/12/2016
<u>DIVIDENDES DES PARTICIPATIONS NON COTEES</u>	<u>15 258 708</u>	<u>14 680 358</u>
Dividendes des participations du groupe -non cotées	15 192 927	14 563 967
Dividendes des autres participations-non cotées	65 781	116 391
<u>DIVIDENDES DES PLACEMENTS COTES</u>	<u>1 417 043</u>	<u>1 396 080</u>
Dividendes des placements cotés	1 393 250	1 376 372
Dividendes SICAV	23 793	19 708
<u>PLUS VALUES DE CESSION</u>	<u>34 346</u>	<u>5 740</u>
Plus-value sur cession des actions SICAV	8 850	5 740
Plus-value sur cession des placements cotés	25 496	
<u>REVENUS DES PLACEMENTS</u>	<u>1 564 354</u>	<u>1 370 777</u>
Revenus des billets de trésorerie	1 032 460	1 002 606
Revenus des emprunts obligataires	204 357	193 885
Revenus des certificats de dépôt	327 537	174 286
<u>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>	<u>91 344</u>	<u>91 642</u>
Jetons de présence et autres produits d'exploitation	87 500	87 500
Produits Financiers hors exploitation	3 844	4 142
<u>REPRISES SUR PROVISIONS ANTERIEURES</u>	<u>269 586</u>	<u>686 163</u>
Reprise des provisions sur titres de placement en bourse	269 586	686 163
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	<u>18 635 381</u>	<u>18 230 760</u>

NOTE 10 - LES CHARGES D'EXPLOITATION

CHARGES	Solde en DT	
	31/12/2017	31/12/2016
<u>COMMISSIONS ET CHARGES ASSIMILEES</u>	<u>42 382</u>	<u>40 368</u>
<u>PERTE SUR TITRES</u>	<u>233</u>	<u>1 767</u>
<u>DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>	<u>-</u>	<u>110 000</u>
<u>DOTATION AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES</u>	<u>219 144</u>	<u>1 170 523</u>
Dépréciation de titres non cotés	65 483	
Dépréciation de titres cotés	153 661	1 170 523
<u>CHARGES DE PERSONNEL</u>	<u>305 675</u>	<u>327 976</u>
Salaires	254 909	286 668
Autres charges de personnels	50 766	41 308
<u>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</u>	<u>310 824</u>	<u>302 273</u>
Impôt et taxes	47 128	46 668
Diverses charges d'exploitation	263 696	255 605
<u>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</u>	<u>22 034</u>	<u>18 926</u>
TOTAL	<u>900 292</u>	<u>1 971 834</u>

NOTE 11 - TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

(En DT)

<u>Note 11: Tableau de détermination du résultat fiscal</u>	<u>2 017</u>
<u>Résultat comptable avant impôt</u>	<u>17 735 089</u>
<u>Réintégration</u>	<u>304 019</u>
Provisions pour dépréciation des titres de placements	153 661
Provisions pour dépréciation des titres de participation	65 483
Provisions pour dépréciation des titres de placement déduit à hauteur de 50%	83 458
Amortissement voiture	1 417
<u>Résultat fiscal avant déduction</u>	<u>18 039 110</u>
<u>Déductions</u>	<u>16 970 833</u>
Dividendes	16 675 751
Reprise sur provisions antérieures pour dépréciation des titres en bourse ayant subi l'impôt	269 586
Reprise sur provisions antérieures pour dépréciation de participations	
Plus-values d'actions	25 496
<u>Résultat Fiscal avant déduction des provisions</u>	<u>1 068 277</u>
Déduction des provisions sur titres dans la limite de 50% du bénéfice imposable	<u>153 661</u>
<u>Résultat fiscal avant réinvestissement exonéré</u>	<u>914 616</u>
<u>Réinvestissement exonéré</u>	<u>320 116</u>
<u>Résultat fiscal après réinvestissement exonéré</u>	<u>594 500</u>
<u>Impôt sur les sociétés 2017 : 594 500 * 0,35</u>	<u>208 075</u>
<u>Minimum d'impôt : (914 616*20%)</u>	<u>182 923</u>

NOTE 12 - ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

12.1. La variation des placements et autres actifs financiers est calculée par rapport au total de cette rubrique hors provisions pour dépréciation de titres de placement (Note 5).

12.2. Les dividendes et autres distributions concernent les dividendes versés aux actionnaires tels que décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2016.

NOTE 13 - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Les opérations réalisées entre la SPDIT et les autres sociétés du groupe SFBT concernent :

- les dividendes encaissés au titre des participations de la SPDIT dans des filiales de la SFBT (note 3-1),
- les opérations de placement en billets de trésorerie auprès des sociétés du Groupe dont le solde s'élève au 31 Décembre 2017 à 8 050 000D. Ces placements sont rémunérés au taux du marché monétaire majoré d'un point et ont généré des produits financiers pour 1 032 460 D,
- l'assistance et la maintenance informatique par la S.I.T pour un montant annuel de 17 769D hors taxes,
- la location auprès de la SFBT d'un local abritant le siège social de la SPDIT pour un loyer annuel de 15 150 D hors taxes.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique «S.P.D.I.T. », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total du bilan de 57 940 325 DT au 31 Décembre 2017 et un résultat bénéficiaire de l'exercice clos à cette date de 17 527 014 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique «S.P.D.I.T. » arrêtée au 31 Décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique «S.P.D.I.T. » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris

dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

1. Evaluation des participations et des placements en actions

La société a un portefeuille significatif de participations en actions non cotées et de placements en actions cotées en bourse pour une valeur au 31 Décembre 2017 respective de 14 839 919 DT et 22 966 295 DT (cf. Notes aux états financiers N° 3 et N°5).

L'évaluation des participations et des placements est effectuée conformément au principe annoncé à la note N° 1.4 et en conformité avec la Norme comptable NC 07 relative aux placements.

Nous avons recalculé les provisions pour dépréciation constituées sur la totalité du portefeuille en référence à la valeur mathématique telle qu'elle découle des états financiers les plus récents pour les actions non cotées et en référence au cours moyens boursiers du mois de décembre 2017 pour les actions cotées.

2. Exhaustivité des revenus de dividendes

Les revenus de la société sont constitués à hauteur de 90% de dividendes soit un montant de 16 675 751 DT au 31 Décembre 2017 (cf. Note aux états financiers N° 9).

Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des participations et des placements et avons pris connaissance des procès-verbaux des assemblées générales de toutes les sociétés dans lesquelles la SPDIT détient une part au capital et nous avons recalculé le montant des dividendes revenant à la SPDIT à partir des décisions de distribution intervenues avant l'arrêté définitif des comptes de l'exercice 2017.

Rapport du conseil d'Administration sur la gestion de la société

La responsabilité du rapport sur la gestion de la société incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence

significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001 – 2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en

conformité avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 12 mars 2018

Hassen BOUAITA
Directeur Associé
F.M.B.Z-KPMG TUNISIE

Ghazi HANTOUS
Gérant de HLB GS Audit & Advisory



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIF

A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que la Direction Générale nous a avisés de la réalisation des conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués que nous reportons ci-dessous.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A - Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- Poursuite du contrat de location avec la société SFBT d'un local abritant le siège social de la SPDIT pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1er avril 2011 et pour un montant annuel fixé à 15 150 DT hors taxes.
- Poursuite du contrat d'assistance et de maintenance de logiciel avec la société informatique et télématique (SIT) pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 01 janvier 2014, pour un montant annuel de 16 200 DT en hors taxes payable trimestriellement.
- Poursuite du contrat de maintenance de progiciel avec la société informatique et télématique (SIT) pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, à compter du 02 janvier 2014, pour un montant annuel de 1 569 DT en hors taxes.

B - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- Le Conseil d'Administration du 18 février 2009 a donné à Monsieur Mohamed BOUSBIA le pouvoir pour fixer la rémunération du Président Directeur Général, laquelle rémunération est composée pour l'exercice 2017 d'un salaire mensuel brut de 7 000 DT, d'un treizième mois de 6 500 DT brut et d'une gratification annuelle brute de 25 000 DT.
- Le Président Directeur Général bénéficie, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société des frais afférents à cette voiture, ainsi que des frais d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone au titre de sa consommation personnelle. Ces avantages en nature ont totalisé 19 935 DT pour l'exercice 2017.
- L'Assemblée Générale du 23 Mars 2017 a alloué à chacun des membres du Comité d'Audit une rémunération annuelle nette de 4 000 DT.
- Les jetons de présence ont été fixés par l'Assemblée Générale du 23 Mars 2017 à un montant net de 8 000 DT par administrateur.

Fait à Tunis, le 12 mars 2018

Hassen BOUAITA
Directeur Associé
F.M.B.Z-KPMG TUNISIE



Ghazi HANTOUS
Gérant de HLB GS Audit & Advisory

